

2014/6205 - LYON 5E - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE 120 A 152 RUE EDMOND LOCARD A LA COPROPRIETE "LES AQUEDUCS DE CHAMPVERT" - EI 05117 - N° INVENTAIRE 05117 T 003-01 - OPERATION 05117002 - PROGRAMME 00012 - AUTORISATION DE L'ACQUISITION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1.□□ □□ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville comprenant le projet « acquisition du foncier ».

Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

La copropriété « Les Aqueducs de Champvert », sise 120 à 152 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5^e, a proposé la cession à l'euro symbolique au profit de la Ville de Lyon d'une parcelle cadastrée sous le numéro 136 de la section AY.

Cette parcelle, ouverte sur le Parc de la Garde mitoyen, est constituée d'un terrain nu à usage d'espace vert d'une superficie de 452 m². Elle ne fait l'objet d'aucune occupation ou location.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à l'offre de la copropriété, une telle acquisition visant à permettre la réalisation par la Ville d'un aménagement qualitatif du Parc de la Garde auquel cette parcelle serait rattachée.

Il est précisé que :

- ce bien a été évalué à 90 000 € par France Domaine, suite à l'avis rendu en date du 14 octobre 2013 ;
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la copropriété, y compris les frais de modification du règlement de copropriété afférent à cette cession. »

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu l'avis de France Domaine du 14 octobre 2013 ;

Mme le Maire du 5^e arrondissement ayant été consultée en date du 14 novembre 2013 ;

Vu le compromis de vente ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'acquisition à l'euro symbolique du terrain appartenant à la copropriété « Les Aqueducs de Champvert », cadastré AY n° 136, est approuvée.

2- Il est bien établi que les frais notariés sont à la charge de la copropriété.

3- M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

4- Cette opération 05117002 « acquisition d'un terrain nu sis 120 à 152 rue Docteur Edmond Locard - 69005 Lyon » à l'euro symbolique sera financée par l'affectation de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

5- Conformément aux dispositions du plan d'équipement pluriannuel, l'acquisition à un euro symbolique sera financée à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00012 « espaces publics » – opération 05117002, AP 2009-1 et sera imputée à la nature comptable 2111, fonction 823, selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 1 €.

6- La valeur comptable de cette acquisition sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Nature comptable	Surface en m ²	Montant €	Observations
05117T003-01	Terrain nu	2111	452,00	1,00	Valeur France Domaine : 90 000,00 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY